



Communiqué de presse de Carl Devlies  
*Secrétaire d'Etat à la Coordination de la lutte contre la fraude*

Bruxelles, le 5 janvier 2011

Un pv électronique pour tous les services d'inspection sociale

2011 sera, pour les services d'inspection sociale, l'année du procès-verbal électronique, en abrégé "epv". Jusqu'à présent, tous les services d'inspection sociale travaillaient avec leur propre procès-verbal papier. Ils vont le remplacer progressivement par un pv électronique unique. L'introduction de l'epv est un des points d'action du secrétaire d'Etat à la Coordination de la lutte contre la fraude sortant, Carl Devlies. L'epv permettra de poursuivre plus vite et mieux les infractions sociales.

En ce moment, l'epv est déjà en pleine phase d'essai par une vingtaine d'inspecteurs. A partir du 1er février, le système sera étendu à l'ensemble du pays. D'ici la mi-2011, les quatre grands services d'inspection sociale devront être passés totalement à l'epv dans l'ensemble du pays. Il s'agit de l'Inspection Sociale (SPF S.Soc.\*), du Contrôle des Lois Sociales (SPF ETCS\*), de l'Inspection de l'ONSS\* et de l'Inspection de l'ONEm\*. Ensemble, ils comptent environ 1.000 inspecteurs, qui ont tous reçu une formation. Ces quatre services sont bons pour 87 pourcents des quelque 7.800 pv qui sont établis annuellement pour les infractions au droit du travail.

"L'epv est un bel exemple de collaboration entre les grands services d'inspection sociale", explique Devlies. "Mais notre ambition va plus loin. Le but est, au final, d'associer tous les services d'inspection sociale au projet."

Divers autres services s'y sont déjà engagés. Il s'agit du service Contrôle du Bien-être au Travail du SPF ETCS, de l'INAMI\*et des services d'inspection sociale de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale. En ce moment, on examine aussi comment l'inspection sociale de la Communauté Flamande peut être associée au projet. Une concertation est en cours avec la police pour voir comment ses pv relatifs à des infractions à la législation sociale peuvent être rendus compatibles avec l'epv.

Dans une phase suivante, la Justice deviendra un partenaire elle aussi. En effet, l'intention est de transmettre les epv à la Justice de manière automatisée.

Une loi spécifique sera prise pour garantir le respect de la vie privée lors de l'échange d'epv aussi bien entre services d'inspection sociale qu'entre les inspections et la justice. "La vie privée sera mieux protégée qu'elle ne l'est aujourd'hui avec les pv papier", précise le secrétaire d'Etat.

L'epv réduira aussi les risques d'erreurs. L'informatique aidera l'inspecteur social lors de sa rédaction. Certains champs de données seront complétés automatiquement; si des données manquent, le système avertira l'inspecteur. Il en résultera des pv de meilleure qualité et donc aussi plus de poursuites et plus d'amendes administratives, parce que moins de pv seront classés sans suite pour cause de piètre qualité.

Actuellement, pour diverses raisons, 29 pourcents des pv sont encore classés sans suite, 25 pourcents donnent lieu à des poursuites pénales et 40 pourcents à une amende administrative. 4 millions d'euros d'amendes administratives sont infligés par an, dont 3 millions sont effectivement perçus.

Le produit de l'epv (compte tenu du plus de rentrées et de moindres dépenses) est estimé à 0,3 millions d'euros pour 2011. Quand le projet aura été réalisé complètement, le produit sera de 5,4 millions par an. "Le prix de revient de l'epv s'élève jusqu'à présent à 1,5 millions d'euros. Assurément pas un mauvais investissement", conclut Carl Devlies.

SPF S.Soc.: Service Public Fédéral Sécurité Sociale

SPF ETCS: Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale

ONSS: Office National de Sécurité Sociale

ONEm: Office National de l'Emploi

INAMI: Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité